

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 10 novembre

A 10 heures

Au siège social de la société ci-après nommée,

La Société dénommée **LES AUGUSTINS** Société Civile Immobilière au capital de 200,00 €, dont le siège est à MONTREUIL-BELLAY (49160), 297 avenue Duret, identifiée au SIREN sous le numéro 910 451 541 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

Les associés se sont réunis en **assemblée générale extraordinaire**, sur convocation de la gérance faite par voie électronique envoyée à chacun d'entre préalablement.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Madame Maud CHERBONNEAU épouse PALOMBA
Est désigné comme secrétaire : Monsieur Victor JUBERT

Le président d'assemblée constate que :

- Sont présents :

- Madame Maud CHERBONNEAU épouse PALOMBA
- Monsieur Victor JUBERT

seuls et uniques associés de ladite société

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social

- Pouvoirs.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toute question au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte ; elle est résumée ainsi :

Transfert du siège social à compter du 1^{er} novembre 2025 de l'ancienne adresse :
297 avenue Duret 49260 MONTREUIL-BELLAY, à la nouvelle adresse : 3 place de la Mairie
49160 LONGUE-JUMELLES.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

Seule et unique résolution

Transfert du siège social à LONGUE-JUMELLES (49160) 3 place de la Mairie (anciennement 297 avenue Duret 49260 MONTREUIL BELLAY), à compter du 1^{er} novembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à Madame Sabrina CHIAVARINO à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Étant précisé que, s'il y a lieu, le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. À défaut, la modification non transcrise dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraîne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Maitre Maud CHERBONNEAU-PALOMBA

Fait à MONTREUIL-BELLAY
Le 10 novembre 2025

